COMPTE RENDU

des Journées 2017 des Administrateurs de la Formation Professionnelle Continue et des représentants CPNE-FP nationaux et en région à la Fédération des Services Publics et de Santé 153/155 Rue de Rome 75 017 PARIS

Lundi 12 juin 2017 :

Arrivée : Accueil à partir de 12h.

12h30 : Repas

14h30 : *Point sur la situation générale par les Secrétaires Généraux (ou leur représentant) de l'UNSSP et FNAS. Échanges et discussion.*

Actualité du champ des activités professionnelles dit BASS, de la représentativité patronale avec la création de NEXEM, et des conséquences sur les instances de la « Branche », OPCA UNIFAF, CPNE-FP et Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications (OPMQ).

Suite de l'Accord de Branche du 7 mai 2015, et de notre action en contentieux auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêté d'extension du 17 février 2016. Conséquences dans les prises de décisions au sein des différentes instances de l'OPCA-OPACIF et de la « Branche ».

Ouverture des travaux par Eric DENISET,
Le point sur la situation générale est reporté au lendemain.

Intervention de Luc DELRUE,
Secrétaire Adjoint de fédération de services et de santé souhaite la bienvenue aux participants. Il est administrateur à l'ANFH et entretient des liens avec UNIFAF.

Luc met en garde contre l'Etatisation des organismes et des instances paritaires notamment à l'endroit de l'UNEDIC (régime de retraite) et de l'individualisation des droits à la formation (CPF et CPA) par la suppression des OPCA. Pour exemple, l'ANFH finance et accompagne l'organisation de la mise en place des GHT.

Dès maintenant, l'organisation doit porter le fer pour convaincre et maintenir nos droits par la défense des OPCA. En intersyndicale le …, la CGT n'est pas présente et refuse de signer le communiqué pour laisser sa chance à MACRON….

Eric DENISET propose tour de table afin que chacun se présente notamment pour les nouveaux administrateurs.

LUC DELRUE
CERDAN ELISABETH
FRANCK
DENISET ERIC
LEISING DENIS

REISDORF MARC
EXBRAYAT CHRISTOPHE S.
DE OLIVEIRA CALLANQUIN NATHALIE T.
MOUNIER CHRISTIAN T.
BERBEROGLU MURAT T.
CHEVALIER ROGER T.
GRASSIN GAUTHIER T.
NESSER LAENG PETRA T.
PTAK LAURENT S.
MODAINE PASCALINE T.
STROBBE ERIC T.
OGIER ALISON S.
CHICOT-LOUISET SYLVIE T.
BERNARD LAURENT T.
COUSIN FREDERIC T
OULD KACI MOHAND T.
FABRICE LAHOUCINE
DELACOTTE JEROME T.
BREGEAULT MEREL LAURENCE T.
MANDELBAUM MARC T.
VAILLANT THIERRY (Actalians !)

Eric DENISET introduit la situation générale :

La FNAS FO a produit un guide de l'administrateur.

Le nouvel accord de branche du 7 mai 2015, introduit la représentativité dans l'OPCA. FO pèse 14% dans l'OPCA (sur P38). FO a déposé un recours en conseil d'Etat et défend 1 organisation = 1 voix. En attente de sa décision, FO ne prend pas part au vote.

Depuis janvier 2016, les OPCA ne financent plus les organisations syndicales. Une nouvelle cotisation de 0,016% ajoutée à la fiche de paye finance le grand fonds paritaire géré par l'AGFPN.
P38 périmètre atypique de la BASS (pas une branche, mais l'addition de 4 branches (CCNT51, CCNT66, CCNT CHRS, CCNT CLCC) et d'un accord d'entreprise CRF).

La représentativité patronale se met difficilement en place. Plusieurs organisations employeurs constituent UNIFED : FEHAP, CLC, CROIX ROUGE, NEXEM (SYNEAS, FEGAPEI).
Les enjeux : NEXEM pèserait plus de 50% en décembre 2016, il décide de quitter UNIFED et quitte de fait UNIFAF en attente de l'arrêter de représentativité. Son intention est de passer en force pour imposer une Convention collective étendue.
NEXEM souhaite aujourd'hui réintégrer UNIFAF par la modification des statuts car l'organisation patronale perd énormément de financement pour 2017.

La collecte de l'OPCA représente environ 430 000 000 € qui toutes enveloppes confondues se traduirait dans le cadre du CPF à 600€ par/an par salarié.

La mise en place des DRP en grande région est actée par un décret parut aux JO récemment. Les Nouvelles DRP seront composées de 3 titulaires et 1 suppléant sans financement patronal.

En marche vers la fusion des OPCA qui sont déjà passés de 100 à 21 maintenant (et demain possiblement de 21 à une dizaine), avec un seuil de collecte de plus 500 000 000€.

Le gouvernement a pour projet de confier la collecte de la formation professionnelle à l'URSSAF pour que l'Etat puisse se servir au passage.

15h15 : Pause

15h45 : Reprise des travaux : Discussion – Tour des Régions

DRP Rhône-Alpes : 11 réunions par an.
Peu de présence employeur qui pose des difficultés dans le fonctionnement des commissions.
Chaque thématique fait l'objet d'une commission qui vit le temps de l'action.
Actions GPEC « Territoriales » Inter OPCA cofinancées par la DIRECCTE (actions de formation collectives) et E-learning.

DRP Auvergne : 10 réunions par an.
ACR reconduites financement (DIRECCTE, ARS) mutualisées sur les deux régions.
Moins d'activité car peu d'employeurs présents de 8 sur 12 plus que 3 ou 4 présents.
Activité réduite à la gestion du quotidien.
Le positionnement de FO (ne participe pas au vote) perturbe les services techniques.
Question : La fusion DRP en grandes régions.

Les employeurs proposent que les infirmiers Psy forment leurs collègues infirmiers sur cette spécialité. La formation professionnelle est devenue une peau de chagrin, une boite à pansement.
Les employeurs pillent les cotisations salariales pour financer tout et n'importe quoi !!!
Chaque acteur syndical doit jouer son rôle à sa place CE, DRCPNE, DRP, CAP, CPNE.

DRP PACA : 11 réunions par an. Mohand siège seul.
Les représentants UNIFED sont majoritairement des DRH et les discussions sont plus difficiles. En gros, ils viennent faire leur marché !!!

DRP Nord pas de Calais : 10 réunions par an/ Un seul administrateur employeur et la CFDT n'est pas représentée.

DRP Picardie : 4 réunions par an / commission CIF commune à la grande région

DRP Bourgogne : Murat est seul à siéger.
Comment financer une formation d'infirmière par le CIF ?
L'enveloppe CIF ne suffit pas à financer certaines formations, ce qui empêche la promotion sociale de certains salariés.

DRP Midi-Pyrénées : 7 réunions par an.
DRP en panne, en attente de la mise en place des DRP en grande région.

DRP Alsace : Beaucoup de représentants UNICANCER/ qualité des échanges

Les administrateurs assurent le bilan des ACR, ils expliquent le fléchage et l'utilisation des fonds et incitent les salariés à prendre contact avec le syndicat pour la formation.

DRP Haute-Normandie/ Peu de réunion 6 à 7 réunions par an sans commission.
Les représentants de NEXEM ont été remplacés.
Information sur les cofinancements des entreprises de moins de 50 salariés.
Peu de décisions des administrateurs, peu de discussions, ce qui constitue une difficulté pour les nouveaux. Préparation de la grande région.

DRP Basse Normandie : 7 réunions par an.
Tous les administrateurs sont présents. Réunion préparatoire avant la DRP.
Commissions ACR, ACRTH, COMMUNICATION …..

Questions :
Fonctionnement des DRP
Quid des commissions et Unifaf : compte rendu, utilité.
Quant est-il des disparités de fonctionnement des DRP
Rendu-compte de l'activité du bureau
Comment les DRP Unifaf réagissent à la fusion des régions.
Existe-t-il un Etat des lieux de l'avancement de la mise en place des DRP en grande région.

Chaque DRP est libre de son organisation et dépend du rapport de force des administrateurs et les décisions prise par les services techniques d'Unifaf. Les administrateurs doivent contrôler l'activité du bureau des DRP.

Explication du CIF par points
Question sur l'attribution des CIF en région 3 dossiers sur 10.
Il faut environ 50 points pour avoir le CIF (selon les régions).
Critères supplémentaires à appliquer avant la lettre de motivation.
Un recours est demandé en région mais pas en CPNRG.
La FNAS recherche un salarié débouté (engagement d'un CPF)

Eric DENISET rappelle le « faible » pourcentage de la représentativité de FO dans le P38 (BASS). Le développement est crucial et fait partie de la feuille de route des administrateurs FO Unifaf. Mobiliser les forces syndicales à tous les niveaux de l'organisation est indispensable à la survie de Force Ouvrière.

19h30 : Repas

Mardi 13 juin 2017 :

09h00 : Point sur la situation générale par les Secrétaires Généraux (ou leur représentant) de l'UNSSP et FNAS. Échanges et discussion.

Catherine ROCHARD, souhaite la bienvenue aux participants et insiste sur la convivialité de ces journées avant d'entrer dans une période de fortes tensions sociales.
Le projet présidentiel annonce la fin de la gestion paritaire au bénéfice d'une gestion tripartite s'agissant du régime de retraite, de l'assurance chômage et de la formation professionnelle.

Il s'agit de supprimer les OPCA au profit du CPA ou l'OS participera à un corporatisme intégré ou sera supprimé.

FO libre et indépendante doit réunir les salariés pour organiser la résistance. Dès la rentrée notre organisation doit se mobiliser et développer ses implantations mais aussi peser sur les autres OS.

Pascal CORBEX explique que l'accès à la formation et au droit deviennent compliqués voire infranchissables à certain endroit. La situation n'a jamais été aussi délabrée. Il se félicite de la réunion de la FNAS et UNSSP sur la ligne politique commune.

La fiscalisation de l'assurance chômage par le financement de la CSG et la baisse des cotisations sociales risque de porter un coup fatal à notre secteur d'activité.
La mise en place d'une commission paritaire nation d'interprétation et l'affaiblissement des branches issues de la loi travail constituent des éléments de revendications.

La FNAS et UNS veilleront à ce que la commission exécutive affirme ces positions et ces revendications sur la base de l'indépendance syndicale.

Questions/Réponses
- Pression de l'Etat sur les OS par le financement et le droit syndical.
- Quid de la fusion de branches et du renvoi des négociations dans l'entreprise.
- Les financeurs mettent en concurrence les établissements par des appels à projet en retenant le moins disant.
- La représentativité inflige une baisse du financement des OS sans précédent.
- L'intégration des OS dans la politique de l'état (cogestion et pas contrepouvoir ou revendication)

L'essentiel est de préserver l'indépendance de FO qui dérange aujourd'hui l'Etat qui veut construire un syndicalisme rassemblé. FO doit rester une organisation de salariés au service des salariés et de la défense de leurs intérêts matériels et moraux.
Le gouvernement veut rénover notre modèle social, des deals sur la représentativité sont en cours. La branche est amenée à réguler la concurrence entre associations et le modèle économique en définissant des garanties minimales.

Camarades nous sommes au pied du mur ! Communiquez, mobilisez les salariés sur la base de nos revendications (communiqué et déclaration) !
L'Etat veut aller au bout du système avec une politique d'austérité qui se traduit par la remise en cause des accords d'entreprise, des droit et des conditions de travail et la déqualification en instituant le corporatisme syndical.

La question du développement syndical est centrale, elle concerne chacun d'entre nous pour maintenir l'organisation et peser dans les dans les discussions. Créer de nouvelles implantations indispensables.

Questions/réponses :

Doit-on se mobiliser sur la question éthique en lien avec la baisse de moyen et les prises en charge dégradées ?

Le financement et les conditions de prise en charge constituent une question politique qui nous concerne tous. Elles reposent sur le financement de la sécurité sociale et de la protection sociale. Le principe qui doit perdurer est solidaire, chacun cotise à hauteur de ses moyens et perçoit en fonction de ses besoins. Nos employeurs ont baissé les bras et acceptent les réductions de budget.

Aujourd'hui même les médecins se mobilisent pour maintenir les effectifs et la qualité des soins. Ils défendent le financement de la sécurité sociale pour être libres de réaliser des prescriptions de qualité.

L'Etat pille la formation professionnelle et organise la déqualification de l'emploi, la polyvalence, la remise en cause des métiers.

Questions/réponses :

Une mobilisation est-elle prévue pendant l'été ?
Comment communiquer la situation aux adhérents et aux salariés ?
Quels sont les outils aux services du syndicat ?

La CE confédérale qui se tient demain devra énoncer clairement les éléments essentiels que FO défend et prendre ses responsabilités.

Luc érige FO comme le dernier rempart de la démocratie, il est nécessaire de comprendre l'enjeu et la place que l'on occupe en ce moment particulier et dégager l'essentiel de l'accessoire.

Luc est attaché à un communiqué commun Santé, UNSSP et FNAS pour organiser nos instances et nos forces, défendre les intérêts particuliers contrat et statut et redonner confiance aux salariés.

11H00 : la pause

11H30 : Eric rappelle les modalités de remboursement et les attestations de présence.

Présentation du programme de demain :

- Intervention de Michel BEAUGAS et de son assistante Angéline LEDOUX
- Contrôle de la qualité de la formation et financement
- DATA DOCK
- Etat des lieux du référencement des OF par Unifaf.

Suite des travaux : Point sur l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications, la CPNE-FP et ses déclinaisons en Régions, les DR CPNE-FP, l'articulation entre les différentes instances. Discussion sur le projet de « portage » du Certificat de Branche Moniteur d'Atelier (CBMA) au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Echanges et débat sur les positions FO dans les différentes instances.

La CPNE a travaillé sur le certificat de Branche de Moniteur d'Atelier (CBMA) niveau IV.
Ce certificat viendra supplanter le diplôme d'Educateur technique spécialisé niveau III.
Après 3 sessions de formation, la branche souhaite inscrire la certification au RNCP.

Pourquoi FO ne soutient pas cette démarche de CQP. FO défend les diplômes d'Etat délivrés par le ministère de l'éducation nationale alors que les employeurs s'attachent aux compétences.
La branche a fait le choix de Sémaphore, cabinet conseil, pour trouver les voies de « portage » de ce diplôme au RNCP. Compte tenu du nombre de sessions déjà réalisées, FO ne fera pas entrave sur ce dossier.

Les administrateurs nationaux appellent à une vigilance en région sur l'introduction de nouveaux diplômes qui contribue à détruire les diplômes d'Etat existants.

12h40 : Repas

14h15 : Questions/réponses

Doit-on accompagner les ACR ?
Pour les groupes qui cotisent dans une autre région ?
Comment faire pour les fonds mutualisés ACR pour les salariés ?

Le principal intérêt des ACR, pour les Administrateurs FO, est de participer au bilan ACR et ainsi recueillir les attentes des salariés.
Aujourd'hui l'OPCA vend une offre de service commerciale (ingénierie, financement RH, locaux).
La DRP Lorraine fait part de son expérience concernant un plan de licenciement (PSE), les administrateurs FO ont mis en œuvre l'articulation Unifaf, et CR-CPNE.
Une maitresse de maison devient AS dans le cadre des fonds mutualisés.

L'Etat opère un vaste détournement de l'argent de la formation professionnelle.

15h30 : Pause

16h00 : Reprise des travaux

Eric DENISET revient sur le dossier en contentieux concernant l'accord de branche de 2015 suivi par Nicolas. Suite au départ de Nicolas, le Confédération continue le suivi, les délais de traitements sont longs car le Conseil d'Etat est engorgé.

Suite des travaux – Désignations dans les « nouvelles régions ». Problématique des articles 20.10 et 20.12 de l'accord de branche du 7 mai 2015 sur les remboursements de salaire des Administrateurs.

Eric DENISET est inquiet sur la formulation de l'accord de branche et des conséquences pour le financement des absences rémunérées des administrateurs Unifaf.

Plusieurs possibilités :
- L'employeur donne l'autorisation et rémunère l'absence.
- L'employeur autorise l'absence après accord préalable de financement de l'employeur par le syndicat (FO ne le fera pas).
- L'employeur donne l'autorisation et ne rémunère pas l'absence. (illicite)
- L'employeur refuse l'autorisation d'absence, en la conditionnant à l'obtention de l'accord préalable qu'il n'aura pas.

La FNAS n'a pas les moyens de prendre en charge financièrement les absences des administrateurs. Dans le cas où un administrateur serait empêché de siéger par son employeur pour cause de non autorisation d'absence (car nous ne ferons pas d'accord préalable à la prise en charge de salaire) nous devrons alors désigner un autre militant.

17h00 : Pause

17h30 : Travail sur la déclaration commune

19h00 : Pot de l'amitié.

19h30 : Repas fraternel

Mercredi 14 juin 2017 :

09h30 : ***Intervention de Michel BEAUGAS, Secrétaire Confédéral en charge du secteur Emploi-***

Actualité de la Formation Professionnelle au niveau interprofessionnel et de branches.

Eric ouvre les travaux

Michel rappel son parcours à Force ouvrière et présente l'actualité.

L'Etat invite les organisations à une vraie concertation qui n'est pas de la négociation.
FO est attentiste mais vigilant jusqu'à l'issue des élections législatives. Aujourd'hui personne ne sait ce que contient le texte qui sera porté par le gouvernement, seul le calendrier est connu.
Les discussions seront closes le 20 septembre à l'assemblée.

Il est question d'Etatiser l'assurance chômage et de l'élargir aux indépendants, quid des cotisations ? Ensuite les discussions s'attacheront à l'apprentissage puis deuxième trimestre 2018 (à voir...peut-être avant) s'ouvrira un ANI sur la formation professionnelle transcrite dans la loi.

FO n'est pas favorable à une nouvelle réforme en 2018 car il est nécessaire de prendre le temps de l'évaluation. Pour exemple, le plan 500 000 formations n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

Programme de travail est transmis aux UD. La confédération souhaite verrouiller les thématiques de négociation au niveau de la branche. La confédération est prête au rapport de force, elle compte 500 000 adhérents. L'organisation joue son venir et doit trouver le bon positionnement.

Questions/réponses

Qu'en est-il des ordonnances ?
Position de FO face aux autres OS ?
Quelles sont nos revendications ?

Luc DELRUE : on peut légitimement penser que ce gouvernement va défendre les intérêts patronaux. Suite à la loi travail, le code du travail, n'est pas le seul enjeu des réformes. Tout dépendra de nous. Néanmoins la confédération a intérêt à discuter pour éviter le pire mais discuter sur la base de nos revendications.

Luc rappelle le rapt de l'Etat sur les fonds de l'ANFH et la formation professionnelle en lien avec le développement du GHT.
Il est préférable de s'exprimer clairement et rapidement car nous obligeons les autres OS à se positionner. Aujourd'hui le CGT n'a pas une ligne claire.

Présentation de DATADOCK
C'est un outil qui permet et oblige de mettre en ligne son offre de formation et sa conformité documentaire. Chaque financeur (OPCA) peut consulter les données DATADOCK pour le référencer et l'intégrer à son catalogue.

Ce système permet aux OPCA de réaliser un contrôle qualité par procédure de référencement dans le cadre de la délégation de service public.
La finalité est de mettre en concurrence les organismes de formation et d'écarter plusieurs OF.
Les moyens dévolus à cette nouvelle mission des OPCA sont négociés avec l'Etat.

Intervention de Pierre-Luc Machefer, chargé de mission à UNIFAF, sur la question du référencement des Organismes de Formation.

Qualité de la formation : les nouvelles obligations et responsabilités des OPCA, le référencement des OF qui débute en juillet 2017.

Roger CHEVALIER quitte Unifaf et adresse un mot de remerciement à l'assemblée.

Informations de clôture par Eric
Report de la CPNE prévu le 15 juin.
Rencontre au sujet du P 38 avec la DGT le 15 juin
Processus de fusion des branches et des OPCA ainsi que la représentativité employeur
On peut vraiment s'inquiéter sur l'avenir d'Unifaf.
Néanmoins tous les scénarii sont possibles
L'Etat a fait paraitre une règle déontologique pour les inspecteurs du travail par décret.

12h30 : Clôture des travaux
13h00 : Déjeuner, sur place.

Compte-rendu réalisé Denis Leising
Relecture par Eric Deniset
Photos de Franck Houlgatte

*** FIN des Journées ***

DECLARATION

Organiser la résistance à la future contre-réforme de la formation professionnelle :
Pour préserver les OPCA et le paritarisme !
Défendre les cotisations sociales,
c'est défendre notre salaire différé !

La Fédération des Services Publics et de Santé « Branche Santé », son Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée et la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO, ont réuni les 12, 13 et 14 juin 2017 leurs administrateurs de la Formation Professionnelle Continue de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) UNIFAF et leurs représentants CPNE-FP[1] nationaux et régionaux, en présence d'administrateurs FO à l'ANFH[2], ACTALIANS[3] et UNIFORMATION[4].

Ces journées FO se situent cette année dans un contexte particulier dans lequel le nouveau gouvernement entend porter, par Ordonnances, de nouveaux coups contre le Code du travail en aggravant la loi El Khomri. La logique de l'inversion de la hiérarchie des normes serait poussée à l'extrême dans une nouvelle Loi Travail XXL, en battant en brèche le principe de faveur qui veut que l'accord d'entreprise ne puisse qu'améliorer la Convention Collective, qui elle-même ne peut être que plus favorable aux salariés que le Code du Travail.

D'autres contre-réformes sont programmées, notamment dans le cadre d'un projet de mainmise de l'Etat sur l'Assurance Chômage et l'Assurance Maladie dans un premier temps, et la liquidation du paritarisme de gestion dans les OPCA par l'organisation d'un vaste détournement des fonds de la Formation Professionnelle Continue.

Informés des grandes lignes de la future contre-réforme, FO s'oppose à cette stratégie qui vise à :

✓ Transformer la majeure partie des contributions obligatoires des employeurs en droits individuels. Au passage, le Congés Individuel de Formation (CIF) disparaîtrait au « profit » du Compte Personnel de Formation (CPF) qui ne serait plus crédité en heures, mais en points. Et surtout, cela signerait la fin de la mutualisation des moyens, seule à même de pouvoir financer les formations qualifiantes et diplômantes. Chaque salarié serait ainsi renvoyé au « développement de ses compétences » pour garantir son « employabilité » !

FNAS FO
7 passage Tenaille
75014 PARIS
Tel : 0140528580
Fax : 0140528579
lafnas@fnasfo.fr

FSPS FO
UNSP FO
153/155 rue de Rome
75017 PARIS
Tel : 0144010600
Fax : 0142272140
fosps@force-ouvriere.fr
secretariat@unsfo.org

[1] Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle
[2] OPCA de la Fonction Publique Hospitalière
[3] OPCA des professions libérales, des établissements de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé
[4] OPCA de l'économie sociale

✓ Supprimer l'intermédiation assurée par les OPCA et retirer aux interlocuteurs sociaux la gouvernance de la formation professionnelle. Le gouvernement miserait donc à fond sur le CPF pour imposer l'individualisation contre les garanties sociales collectives. L'objectif est de remettre en cause la vingtaine d'Organismes Paritaires Collecteurs Agréés encore existants. Les URSSAF remplaceraient les OPCA pour collecter les contributions des employeurs, ce qui permettrait au Gouvernement de faire facilement main basse sur les fonds de la Formation Professionnelle Continue des salariés par le biais d'une simple Loi de Finances.

Les administrateurs FO à UNIFAF avec leurs Fédérations (FSPS FO et FNAS FO) condamnent tout projet d'étatisation et toute remise en cause des OPCA financés par notre salaire différé, comme ils s'opposent aux projets visant l'Assurance Chômage, les retraites et la Sécurité Sociale.

Ils rappellent leur attachement au paritarisme et décident de prendre leurs responsabilités en intervenant dans toutes les instances paritaires pour qu'elles s'opposent à tout projet de contre-réforme de la formation professionnelle continue.

Les administrateurs FO à UNIFAF se félicitent de l'appréciation commune de la situation par les représentants FO dans nos différents OPCA (UNIFAF, UNIFORMATION, ACTALIANS et ANFH), qui débouche sur la nécessité de poursuivre la coordination de nos interventions dans ces instances afin que la Formation Professionnelle Continue demeure un outil au service des salariés et de la Promotion Sociale.

Halte au pillage !!!

Sécurité Sociale,
Code du Travail, Conventions Collectives et Statuts,
Formation Professionnelle Continue,
Tout est lié !
On s'est battus pour les gagner, on se battra pour les garder !

FNAS FO
7 passage Tenaille
75014 PARIS
Tel : 0140528580
Fax : 0140528579
lafnas@fnasfo.fr

Paris, le 14 juin 2017
Adoptée à l'unanimité

FSPS FO
UNSP FO
153/155 rue de Rome
75017 PARIS
Tel : 0144010600
Fax : 0142272140
fosps@force-ouvriere.fr
secretariat@unsfo.org

2017-06-15-Les administrateurs FO des branches sanitaire, social et santé, se mobilisent pour défendre les Opca et le paritarisme

À l'occasion de leur rencontre les 12, 13 et 14 juin 2017, les administrateurs FO des différentes instances paritaires (Opca, CPNE…) des secteurs santé, social, sanitaire, médico-social et de l'économie sociale ont publié, le 14 juin 2017, une déclaration commune pour "organiser la résistance à la future contre-réforme de la formation professionnelle" et défendre le paritarisme de gestion qui s'exerce notamment au sein des Opca Unifaf, Actalians et Uniformation et de l'ANFH. La rencontre des administrateurs a été organisée à l'initiative de la Fédération des services publics et de santé "branche santé" et de FO action sociale.

"Nous avons souhaité réagir immédiatement pour démontrer que nous ne sommes pas dupes, il suffit d'introduire une ligne dans la future loi de finances pour que les Opca soient dépossédés au profit des Urssaf de la gestion du 1 % légal. C'est une crainte forte que nous avons et nous préférons prendre les devants. Car cette décision peut s'appliquer même en dehors de la réforme de la formation professionnelle annoncée" par l'exécutif pour 2018, souligne Éric Deniset, le secrétaire général adjoint de la fédération nationale de l'action sociale de FO, à propos de la déclaration commune signée avec la Fédération des services publics et de santé et son Union nationale des syndicats de la santé privée.
Les administrateurs de la formation professionnelle de ces organisations au sein d'Unifaf, et en présence d'administrateurs de l'ANFH, d'Actalians et d'Uniformation et de membres des commissions paritaires de branche, se sont réunis les 12, 13 et 14 juin. À l'issue, ils ont produit une déclaration intitulée "Organiser la résistance à la future contre-réforme de la formation professionnelle : Pour préserver les Opca et le paritarisme !" L'objectif est d'informer et de mobiliser les administrateurs territoriaux de ces organismes.

DÉFENDRE LE PARITARISME DE GESTION

"À l'occasion de cette rencontre entre tous les administrateurs du champ de la santé, du social, du sanitaire, du médico-social et de l'économie sociale, nous avons souhaité réaffirmer notre attachement au paritarisme de gestion, notamment dans le secteur de la formation professionnelle continue", poursuit Éric Deniset.
Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé le 6 juin dernier l'ouverture d'une concertation avec les partenaires sociaux en septembre prochain sur "la sécurisation des parcours professionnels pour prévenir et lutter contre le chômage".

Ces échanges seront notamment centrés sur les projets de réforme de la formation professionnelle que le gouvernement souhaite soumettre au printemps 2018 au Parlement.
Avec en toile de fond les futures ordonnances visant à réformer avant la fin de l'été prochain le code du travail ou encore "les projets de mainmise de l'État sur l'assurance chômage et l'assurance maladie dans un premier temps", de même que "la liquidation du paritarisme de gestion dans les Opca par l'organisation d'un vaste détournement des fonds de la formation professionnelle continue", la déclaration souligne que ces fédérations FO ont tenu à s'opposer publiquement à tous projets remettant en cause le périmètre du paritarisme.

VENT DEBOUT CONTRE L'INDIVIDUALISATION DES DROITS

"Nous sommes inquiets car cela peut aller très vite pour supprimer l'intermédiation assurée par les Opca en les remplaçant pour la collecte par les Urssaf", souligne Éric Deniset. Plus globalement, les fédérations ont pointé leur opposition à "transformer la majeure partie des contributions obligatoires des employeurs en droits individuels", souligne la déclaration.
"Au passage, le Congé individuel de formation (CIF) disparaîtrait au 'profit' du Compte personnel de formation (CPF) qui ne serait plus crédité en heures, mais en points. Et surtout, cela signerait la fin de la mutualisation des moyens, seule à même de pouvoir financer les formations qualifiantes et diplômantes." Dans ce contexte, la déclaration s'alarme d'une situation où chaque salarié serait ainsi renvoyé au "développement de ses compétences" pour garantir son "employabilité" et incite les adhérents à FO à la vigilance.

Centre INFFO - 20 Juin 2017

Les administrateurs FO des Opca sociaux s'interrogent sur l'avenir de la gestion paritaire de la formation

Les administrateurs FO des Opca sociaux (Unifaf, Actalians, ANFH, Uniformation) s'inquiètent du *« programme de rénovation du modèle social »* présenté par le gouvernement. Ils redoutent notamment une individualisation des dispositifs de formation portée par le Compte personnel de formation qui pourrait, à terme, menacer l'existence des Opca.

« Préserver les Opca et le paritarisme ! » C'était le mot d'ordre des administrateurs FO d'Unifaf (l'Opca du secteur social et médico-social non lucratif) qui s'étaient donné rendez-vous les 12, 13 et 14 juin pour un séminaire de réflexion à l'invitation de plusieurs fédérations de Force ouvrière (services publics de santé, santé privée, action sociale). L'invitation avait été aussi lancée aux administrateurs d'autres Opca sociaux : Uniformation (économie associative et mutualiste), Actalians (professions libérales et hospitalisation privée) et l'ANFH (fonction publique hospitalière).

Quelques jours plus tôt, le programme du ministère du Travail visant à « *rénover le modèle social français* » avait été présenté aux partenaires sociaux (lire l'article), avec des mesures susceptibles de menacer l'existence des Opca : *« Les déclarations relatives à la fin du paritarisme dans le secteur de la formation et la collecte directe des contributions des entreprises par les Urssaf nous inquiètent »,* explique Eric Deniset, secrétaire général de la Fédération nationale de l'action sociale Force ouvrière (FNAS-FO).

Financer le grand plan de formation

Aux yeux de FO, la fin de la collecte par les Opca permettrait au gouvernement, -par l'intermédiaire d'une loi de finances-, de prélever les fonds nécessaires au financement du grand plan de formation à 15 milliards d'euros sur cinq ans (voir notre article) *« Il faudra bien que le gouvernement trouve cet argent quelque part… »,* estime Eric Deniset.

Les administrateurs FO craignent aussi de voir, à terme, le compte personnel de formation (CPF) devenir l'élément majeur des dispositifs de formation, renvoyant à l'individu la responsabilité de son évolution professionnelle. *« Cela mettrait fin à la mutualisation des moyens, seule à même de pouvoir financer les formations qualifiantes et diplômantes »*, relève FO. Et même de voir le CPF remplacer un jour le congé individuel de formation (CIF).

DÉCLARATION DU CONSEIL FEDERAL

22 JUIN 2017

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO, réuni les 20, 21 et 22 juin 2017 à Paris, se félicite du communiqué du Bureau Fédéral du 7 juin dernier relatif au « **Programme de travail pour rénover notre modèle social** » présenté par le gouvernement Macron.

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO alerte les salariés face aux diverses contre-réformes annoncées :

- **Primauté de l'accord d'entreprise sur les accords de branche, voire sur le Code du Travail, dans des domaines encore plus nombreux que la Loi Travail,** dont les motifs de licenciement et le contrat de travail. Ce principe pousserait à l'extrême l'inversion de la hiérarchie des normes et la fin du principe de faveur, qui veulent que l'accord d'entreprise ne puisse qu'améliorer la Convention Collective, elle-même plus favorable que le Code du Travail. D'ores et déjà, le Conseil Fédéral se prononce contre cette future Loi Travail XXL qui constitue une première ligne rouge à ne pas franchir.
- **Suppression au 1er janvier 2018, des cotisations sociales Assurance Maladie et Assurance Chômage, en transférant ces cotisations vers la CSG,** qui est un impôt à peine déguisé. Le Conseil Fédéral s'inscrit complétement dans la résolution du Comité Confédéral National des 6 et 7 avril 2017 qui « *rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisation de Sécurité sociale et à la fiscalisation qui mettent en cause le salaire différé et l'ensemble de la protection sociale collective*. »
- **Le projet d'instauration d'une « retraite par points », contre le système actuel par répartition, est inacceptable**. Il se situe lui aussi dans la logique de destruction méthodique de la Sécurité Sociale telle que fondée en 1945. Il s'agit là, pour le Conseil Fédéral de la FNAS FO, d'une autre ligne rouge à ne pas franchir.
- **Formation Professionnelle Continue** : le Conseil Fédéral fait sienne la déclaration des Administrateurs des OPCA UNIFAF, UNIFORMATION, ANFH et ACTALIANS en défense du paritarisme et des OPCA du 15 juin dernier. Il considère que **l'individualisation des « droits » des salariés dans le Compte Personnel de Formation** signerait la mort du CIF et de la mutualisation des fonds qui sont au service de la qualification des salariés, facteur de promotion sociale.
  Le hold-up envisagé par le gouvernement Macron-Philippe sur les fonds de la Formation Professionnelle des salariés constituerait lui aussi une nouvelle ligne rouge à ne pas franchir.

FEDERATION NATIONALE
DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE
75 014 PARIS
T. 01 40 52 85 80
F. 01 40 52 85 79
lafnas@fnasfo.fr

DÉCLARATION DU CONSEIL FEDERAL

22 JUIN 2017

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO appelle ses syndicats départementaux à organiser dès que possible des assemblées générales, pour informer les salariés des projets destructeurs de nos garanties collectives, en rappelant nos revendications :

Non à la casse du code du travail !

- Abrogation des lois El Khomri, Rebsamen et Macron
- Rétablissement de la hiérarchie des normes
- Non au référendum patronal
- Maintien de tous les droits syndicaux et des Institutions Représentatives du Personnel. Pas de fusion des instances représentatives
- Non au plafonnement des indemnités de licenciement

Non à la casse de la Sécurité Sociale !

- Défense de la Sécurité Sociale de 1945, fondée sur le salaire différé
- Non à son financement par l'impôt
- Suppression de la CSG et de la CRDS
- Fin des exonérations de cotisations patronales et restitution des fonds accordés jusqu'alors

Comme l'a précisé la Commission Exécutive Confédérale le 16 juin 2017 :

« Face aux ordonnances annoncées et à la concertation entamée, FO, dans l'attente de textes précis de la part du gouvernement, rappelle aux pouvoirs publics ses analyses, ses revendications et ses lignes rouges, fondées sur la liberté de négociation, la liberté syndicale et le respect des principes républicains.

Il appartient au gouvernement et au président de la République de savoir s'ils en tiennent compte.

Si tel n'était pas le cas, FO n'hésiterait pas, comme l'a décidé le dernier CCN, à mobiliser contre ce qu'elle considèrerait comme une loi travail XXL. »

Adoptée à l'unanimité

Paris, le 22 juin 2017

FEDERATION NATIONALE
DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE
75 014 PARIS
T. 01 40 52 85 80
F. 01 40 52 85 79
lafnas@fnasfo.fr